

Check-list entreprises avant le redémarrage des chantiers

L'objectif du présent document est d'aider les entrepreneurs à anticiper de manière optimale le redémarrage des activités sur les chantiers interrompus à la suite de la crise du COVID-19. A cet effet, nous avons mis au point une check-list qui leur permettra de faire le point sur leur situation actuelle et de préparer au mieux la reprise du travail.

F. Suain, ing., conseiller principal senior, division 'Gestion et qualité', CSTC
M. Janssens, bac., conseiller, division 'Gestion et qualité', CSTC
D. Pirlot, m.s.c.f., chef de la division 'Gestion et qualité', CSTC

Le CSTC met tout en œuvre pour garantir la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état de la réglementation et des connaissances au moment de la parution des articles. Il ne peut toutefois pas être tenu responsable de l'utilisation qui pourrait en être faite. Les conseils fournis dans cet article ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur.



Cet article a été rédigé en collaboration avec la Confédération Construction et avec les membres du Lean Construction Café. Il a été établi dans le cadre de C-Tech, la Guidance technologique en Région de Bruxelles-Capitale, avec le soutien d'Innoviris.





Cette check-list, que nous espérons utile tant pour les grands chantiers que pour les projets de moindre ampleur, doit permettre à l'entreprise de :

- préparer la reprise des chantiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19
- définir les mesures spécifiques à mettre en place pour lutter contre les risques liés au coronavirus
- vérifier, avec les parties prenantes du projet, que les conditions permettant la reprise et l'exécution des travaux en toute sécurité sont bien réunies.

Le respect des mesures de prévention visant à protéger la santé des collaborateurs de l'entreprise et des parties prenantes est une condition indispensable au redémarrage des activités. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer et à prendre les dispositions adéquates.

En ce qui concerne les aspects liés à la sécurité et à la santé des travailleurs sur chantier, nous recommandons de suivre :

- les informations transmises par Constructiv, dont la [fiche d'information](#) relative aux mesures permettant d'éviter la propagation du coronavirus sur chantier, dans l'atelier et au dépôt [4]
- la [check-list de la Confédération Construction](#) 'Mesures de prévention particulières pour les travaux de construction et la reprise de travaux de construction pendant la crise liée au coronavirus' [2], qui est complémentaire à la check-list que vous trouverez ci-après
- le [Dossier du CSTC 2020/2.18](#) [6] abordant les méthodes de nettoyage et de désinfection des surfaces et des objets sur chantier.

Nous vous recommandons en outre vivement de consulter régulièrement les informations provenant des [autorités](#) et de [nos partenaires](#), en particulier celles relatives aux aspects juridiques, économiques et sociaux diffusées par les organisations professionnelles (dont la [Confédération Construction](#)) et les fédérations de métier.

1 Etat de la situation

Afin de replanifier le plus efficacement possible la reprise des activités, il est primordial d'effectuer un relevé de l'état des chantiers, de la situation financière de l'entreprise, des engagements pris, du statut des commandes et des autres éléments repris dans la liste ci-après.

• **Entreprise :**

- analyse des [liquidités](#) :
 - banques/fonds de roulement
- situation des assurances :
 - analyse des contrats
 - couvertures applicables (vol, ...)
- analyse des ressources humaines :
 - disponibilité du personnel
 - démarches de sortie du chômage temporaire
 - retour des employés après leur période de télétravail
- suivi du matériel (si nécessaire) :
 - grues et autre matériel électrique (entretien/contrôle)
- état de la situation des clients et des autres parties prenantes (maintien de la communication) :
 - besoins spécifiques
 - situation financière
- engagements contractuels (dates de démarrage, dates butoirs, amendes, marchés publics/privés, ...)
- liste des chantiers en cours, des chantiers en commande et des offres en cours
- réflexion sur les risques et les opportunités (analyse 'SWOT' = forces, faiblesses, opportunités, menaces après la pandémie de COVID-19)
- analyse de la stratégie commerciale :
 - réanalyse de la [structure des coûts de l'entreprise](#)
 - envoi de nouveaux devis (le cas échéant).

• **Etat des chantiers :**

- liste des risques liés à l'arrêt du chantier (inondations, niveau du sol, dégradation des matériaux, égouttage, ...)
- état des lieux actuel (pour anticiper les éventuelles dégradations durant les périodes d'arrêt) :
 - état de l'installation
 - état qualitatif de l'ouvrage
 - environnement de chantier
- état de l'exécution (planning) :
 - liste des tâches clôturées (et conformité par rapport au planning initial)
 - liste des tâches en cours (et conformité par rapport au planning initial)
 - liste des tâches à venir
 - liste des éventuelles nouvelles tâches liées à l'arrêt des activités
- accès du chantier (et sécurité)
- état des stocks du chantier :
 - qualité et quantité des matériaux présents

- présence éventuelle de produits dangereux
- état des commandes :
 - vérification des délais de livraison auprès des fournisseurs (préfabrication, matériaux, ...)
- état des contrats passés avec les sous-traitants et les fournisseurs
 - liste des contrats passés/à passer
 - analyse des contrats (*quid* en cas de force majeure ?)
- liste du matériel présent sur chantier (garde-corps, baraques, WC, ...)
- choix clients/liste des fiches techniques signées.

- **Situation des fournisseurs (et des sous-traitants) :**
 - état des stocks
 - modification des prix (prix fermes et non révisables à la signature du contrat ?)
 - disponibilité des sous-traitants (notamment lorsqu'il s'agit de main-d'œuvre étrangère).

2 Préparation de la reprise

Sur la base de l'état de la situation dressé précédemment, l'entreprise pourra replanifier les chantiers et les interventions et préparer le redémarrage des activités.

2.1 Priorisation des activités

Lors du redémarrage, le choix des activités prioritaires pourrait se faire selon :

- les engagements pris (contrats, marchés publics ou privés, commandes fournisseurs et sous-traitants en cours, délais initiaux, ...)
- les ressources financières à disposition (liquidités de l'entreprise)
- les ressources disponibles (main-d'œuvre, matériaux, matériel, ...)

- les '*quick wins*' (chantiers presque terminés et rapidement facturables, ...)
- la stratégie commerciale (image de l'entreprise, opportunités de marché, ...).

La priorisation des tâches doit également tenir compte des aspects liés à la **distanciation sociale**. A cet effet, on identifiera les éléments suivants :

- les tâches réalisables par une seule personne
- les tâches pouvant être effectuées dans le respect des règles de distanciation sociale
- les nouvelles méthodes et les nouveaux matériaux alternatifs (préfabrication, par exemple) qui permettraient de respecter la distanciation sociale. Notons que, dans certains cas, les modifications devront être validées par le maître d'ouvrage.

2.2 Replanification

Une fois que l'entreprise aura déterminé l'état de la situation et ses priorités, elle pourra sélectionner les activités à privilégier lors du redémarrage et replanifier ainsi les projets.

La replanification des projets consiste à :

1. replanifier les activités des chantiers
2. replanifier l'amont (commandes, plans, choix clients, contrôles, ...).

Dans un contexte de **distanciation sociale**, la replanification devra être effectuée en veillant à :

- limiter le nombre d'intervenants travaillant simultanément sur le chantier
- limiter le nombre de corps de métier se trouvant en même temps sur le chantier
- tenir compte du fait que certaines tâches habituellement réalisées en équipe seront exécutées par une seule personne, ce qui aura un impact sur le rendement





- travailler autant que possible avec des équipes stables (ne pas changer la composition des équipes)
- prendre en considération les temps de désinfection du matériel et du personnel et leur impact sur le rendement.

2.3 Avant la reprise

A l'approche du redémarrage des chantiers, il sera notamment pertinent de passer en revue les points suivants :

- analyse des nouveaux risques liés à la pandémie et actions à entreprendre en vue de la reprise
- déclaration de travaux (liste des sous-traitants, des intérimaires, ...)
- validité des permis de travail requis
- anticipation des livraisons de matériaux (et consommables) afin d'éviter la surcharge des fournisseurs lors de la reprise
- disponibilité du matériel
- disponibilité des services d'approvisionnement en énergie et autres sur le chantier
- vérification des installations ('check-in at work', grues, éclairage, échafaudages, zone de stockage, entretien des WC, ...)
- nettoyage/dégagement du chantier (inondations éventuelles, ...)
- vérifications de la position des axes/des implantations
- planning des ressources de l'entreprise (matériel et main-d'œuvre) pour les premières semaines
- communication avec les intervenants et les responsables du projet
- mise à jour de l'analyse de risques et du plan particulier

- sécurité santé (PPSS) (respect de la distanciation sociale, ...)
- dates des réunions de chantier
- nouveau planning des contrôles
- vérification du permis de bâtir (délai) et autres autorisations (voirie)
- liste des plans
- solvabilité des partenaires (dettes sociales/fiscales)
- période de validité des déclarations des salariés (Limosa, Dimona, détachement social, formulaire A1, ...)
- état des lieux lors du redémarrage à comparer avec l'état des lieux réalisé durant l'arrêt.

2.4 Lors de la reprise

Lors du redémarrage des activités sur le chantier, un accueil des équipes pourrait être organisé sous la forme d'une communication générale invitant, entre autres, à respecter les mesures de protection collectives et individuelles (port de gants, hygiène des mains, ...), conformément aux règles imposées par les autorités.

A ce titre, il serait judicieux de désigner, au sein de l'entreprise, au moins un référent COVID-19 par chantier, qui serait chargé d'assurer une communication efficace et de veiller à la bonne compréhension et au respect des consignes de prévention. Cela passera notamment par la mise en place d'un affichage fort et visible des consignes à la fois sur chantier et dans les installations de l'entreprise (dépôts, bureaux, ateliers, ...).

En vous souhaitant une reprise rapide et efficace, la division 'Gestion et qualité' du CSTC reste à votre disposition et vous épaulera en cas de besoin. Nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous adresserez à l'adresse suivante : gebe@bbri.be.

Références et liens utiles

1. Centre scientifique et technique de la construction (CSTC)
Page d'information 'Comment votre entreprise de construction va-t-elle lutter contre le COVID-19 ?' :
https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=posts&sub=search&post_id=1052
2. Confédération Construction
Mesures de prévention particulières pour les travaux de construction et la reprise des travaux de construction pendant la crise liée au coronavirus (6 avril 2020) :
https://www.confederatiebouw.be/Portals/0/documenten/documenten%20-%20enkel%20leden/corona/20200416%20Checklist%20Corona%20V6%20-%20Reprise.pdf?add_eid=30493813&add_ciid=5866&add_cid=755054&pk_campaign=Flash%20Construction%202020-04-16%20EXTRA
3. Confédération Construction
Page d'information 'Coronavirus 'COVID-19' – Ce qu'il faut savoir' :
<https://cms.confederationconstruction.be/Corona-fr>
4. Constructiv
Mesures contre la propagation du coronavirus sur les chantiers (18 mars 2020) :
<http://www.constructiv.be/Constructiv/media/News/Mesures-contre-la-propagation-du-coronavirus-sur-les-chantiers.pdf>
5. SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
Page d'information 'Coronavirus COVID-19' :
<https://www.info-coronavirus.be/fr/>
6. Van Herreweghe J., Dinne K., Steenhoudt P. et Nicaise D.
Nettoyage et désinfection des surfaces et des objets sur chantier : comment s'y prendre ? Bruxelles, Centre scientifique et technique de la construction, Les Dossiers du CSTC, n° 2.19, 2020.
<https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=publications&sub=search&id=REF00012298>